

Compte-rendu du conseil municipal séance du 18 décembre 2018 – 15 h 00 –

L'an deux mille dix-huit, le dix huit décembre à quinze heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 13-12-2018

Présents : Mme Chantal BOGET. M. Jean-Jacques FERRERO. Mme Jeannine GENEIX. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON.

Absents excusés : M. Jean-Claude BESSIERE, procuration à Mme OLIVIER. Mme Nadège CETTOUR, procuration à M. MICHEL. M. Dominique GUEYTTE. M. Lionel TARDY.

1. Annie Ponson secrétaire de séance, procès-verbal du 7 décembre 2018 non rédigé.

2. **Délibération unique**

Services eau potable - assainissement collectif - Rapport sur les prix et qualités des Services

Josy OLIVIER, Maire, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport par Pierre MICHEL, le conseil municipal :

ADOpte le rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif de la commune de Rosans

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

3. Questions diverses

Suite du projet de café à la salle Saint-Arey, Jean-Jacques doit rencontrer les porteurs du projet l'après midi, une association devra être créée.

La séance publique est levée à 15 h 45. Vu le présent compte-rendu, Le 20-12-2018. Madame OLIVIER, maire.